

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2013/06/20/2013031560/justel>

Dossier numéro : 2013-06-20/11

Titre

20 JUIN 2013. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant le nouveau règlement général du Fonds bruxellois de garantie et abrogeant l'arrêté du 19 juin 2008 portant le nouveau règlement général du Fonds bruxellois de garantie

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 27-06-2022 inclus.

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 02-07-2013 page : 41568

Entrée en vigueur : 01-07-2013

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ARR 2022-05-25/05, art. 26, 002; En vigueur : 01-07-2022>